

**DELIBERATION N° 2005/03-14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**  
**TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE QUALIFIE A TEMPS NON COMPLET EN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL A TEMPS NON COMPLET**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un agent technique qualifié à temps non complet (32 h 45/semaine) a atteint le 9<sup>ème</sup> échelon de son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'agent technique principal, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion en date du 10 février 2005,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 mars 2005,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en transformant un poste d'agent technique qualifié à temps non complet (32 h 45/semaine), en poste d'agent technique principal à temps non complet (32 h 45/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005,
  - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2005.